

1973, année de changements et de bouillonnement

Gérard Parizeau

Volume 42, Number 2, 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103815ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103815ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Parizeau, G. (1974). 1973, année de changements et de bouillonnement. *Assurances*, 42(2), 97–104. <https://doi.org/10.7202/1103815ar>

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$4.00
Le numéro : - \$1.25

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya
Mme Aurette P. Gorvais

Administration :
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

42° année

Montréal, Juillet 1974

N° 2

97

1973, année de changements et de bouillonnement¹

par
GÉRARD PARIZEAU

1973 a été une année de changements, de bouillonnement, d'expansion, de déficits techniques et de résultats financiers excellents et inquiétants tout à la fois. Voilà ce qu'il faut noter dès le début. Le reste ne serait que détails si, de leur étude, ne pouvaient naître quelques indications plus précises. Reprenons donc ces divers aspects d'un exercice fécond en événements de tous genres.

Année de changements, de bouillonnement des esprits ! Comment qualifier autrement cette période où la Canadian Underwriters Association, près d'un siècle après sa fondation, menace d'éclater, puis évolue brusquement, dramatiquement comme on aime à dire en terre d'Amérique. Devant les menaces de démissions en bloc et devant un coût d'administration croissant avec la diminution du nombre de ceux qui se le partagent,

¹ Texte d'un discours prononcé à l'assemblée générale de Sodarcam, le 16 mai 1974, avec quelques commentaires.

98 on voit sourdre des oppositions violentes. Puis, tout à coup, on s'achemine vers une conception différente de celle qui a prévalu depuis 1883. Au lieu d'une coercition, devenue bien aléatoire avec le temps, on s'oriente vers une notion de collaboration. On parle de tarifs indicatifs et non plus obligatoires, complétés par des services d'inspection, de publication des textes, de prévention des sinistres, auxquels auraient accès ceux qui le désireraient après avoir adhéré au Syndicat. Avec la disparition de l'Association des compagnies indépendantes (premier paradoxe) on se trouve devant un autre recrutement possible, auquel s'ajoutent ces assureurs connus sous le nom d'indépendants-indépendants (deuxième paradoxe). Dans l'ensemble, le projet se ramènerait à ceci: sous l'aile protectrice, directe, lointaine ou immédiate (selon la formule choisie) du Bureau d'Assurance du Canada se retrouveraient un beaucoup plus grand nombre d'assureurs, qui seraient prêts à accepter le principe d'une tarification uniforme à la base, mais facultative et dont le fardeau individuel serait allégé. Ainsi, les adhérents bénéficieraient des services techniques d'un personnel spécialisé et ils pourraient rejeter les contraintes actuelles qu'on ne veut plus reconnaître. Il y a à cela des raisons profondes que la raison n'admet pas nécessairement, mais qui correspondent à un état d'esprit bien différent de celui de 1883. Provisoirement, il faut les accepter si on ne veut pas assister à un bouleversement complet des relations entre les assureurs. Dans notre domaine, on assiste, en ce moment, à un processus psychologique qui, dans une certaine mesure, s'apparente à un désir de tout remettre en question qui n'est pas propre aux seuls éléments jeunes de la population. N'est-on pas également tenté de mettre de côté d'autres organismes qui, dans le passé, ont rendu de grands services même si la loi, les tribunaux et l'astuce des hommes rendaient souvent difficile la poursuite du criminel. Par ailleurs, les projets de loi fédéraux relatifs au contrôle des prix ne sont pas étrangers à l'évolution.

Il y a là une effervescence des esprits qu'expliquent aussi bien le goût du nouveau, du changement, qu'une concurrence effrénée, venue de chez nos voisins du Sud. Sur l'invitation de leur siège social, les sociétés étrangères ont tenté en effet de ramasser les affaires disponibles. Chez les sociétés canadiennes, il y a eu aussi le désir de remplacer par d'autres celles qu'elles ont perdues en Colombie Britannique ou au Manitoba. Il y a enfin l'instabilité née de l'avenir de l'assurance automobile. Comme on ne sait ce qu'il sera, on cherche un plus grand éventail d'affaires; or cela, comme on s'en doute bien, éveille des appétits voraces.

99

Aussi bien que l'inflation et la hausse correspondante des prix, cette concurrence explique en partie les mauvais résultats techniques de 1973. Depuis quelques mois, il y a eu une augmentation très forte des indemnités, due au coût des réparations et de remplacements,² aux honoraires professionnels et aux jugements rendus par les tribunaux. Tout cela ne pouvait pas ne pas se répercuter sur les résultats techniques. Qu'on en juge par ces premiers chiffres, que nous communiquons le service fédéral des Assurances, au sujet de la perte technique que les assureurs d'appartenance fédérale ont subie de 1969 à 1973:

| Année | Montant (en millions de dollars) |
|-------|-------------------------------------|
| 1969 | 61 |
| 1970 | 16 |
| 1971 | 34 |
| 1972 | 63 |
| 1973 | 148 ³ |

² Ainsi à Montréal, d'après les tables de l'American Appraisal, la hausse dans le cas d'une maison de rapport en brique et béton, entre mai-juin 1973 et mai-juin 1974, est d'environ 7 pour cent: pour les immeubles commerciaux et industriels en brique et béton, elle serait d'environ 4 pour cent. Il n'y a là, bien sûr, qu'une indication. Mais elle est à noter. Dans certains domaines, en effet, l'augmentation est beaucoup plus élevée.

³ A noter que ces chiffres comprennent le déficit attribuable à l'assurance accidents-maladie, dont les résultats techniques sont chroniquement mauvais.

Ces pertes sont amplement compensées, il est vrai, par de substantiels revenus financiers; mais il ne faut pas oublier que c'est par les déficits techniques que l'on peut juger l'insuffisance des tarifs. Il est possible qu'éventuellement on force l'assureur à faire bénéficier l'assuré du produit de son portefeuille ^{3a}. Si l'on en vient là, il faudra veiller à ne pas affaiblir les sociétés d'assurances au point de mettre en danger leur force de résistance devant les coups du sort. Actuellement, les assureurs ne peuvent se mettre à l'abri que s'ils constituent, avec des résultats favorables, les diverses provisions et le surplus qu'ils doivent accumuler en dehors des réserves dont la loi prévoit l'existence. Peut-être la solution se trouverait-elle dans le juste milieu, entre le trop et le trop peu. Peut-être aussi la participation de l'assuré aux bénéfices financiers apporterait-elle une solution partielle au problème des primes. Même si en procédant ainsi, on diminuait la hausse nette du tarif, on ne l'empêcherait pas complètement dans une économie inflationniste.

Si 1973 a été un exercice techniquement déficitaire, l'expansion des affaires est substantielle. De \$2,166,000,000 en 1972, les primes acquises sont passées à \$2,460,000,000 en 1973 ⁴. Il y a là aussi une hausse dont une légère augmentation des tarifs dans certains domaines n'est pas la seule cause.

Voilà, nous semble-t-il, les événements à signaler pour juger l'exercice au niveau de la pratique en assurance I.A.R.D., c'est-à-dire autres que vie.

^{3a} Voici ce que note le Rapport Gauvin au sujet de l'isolement des résultats techniques et des bénéfices financiers: « Souvent, lorsque l'on parle des profits des assureurs, on ne se réfère qu'aux *bénéfices techniques* et on n'y inclut pas les profits de placements. Cette omission est inacceptable et nous croyons que, lors de l'établissement du taux de rentabilité, les profits de toutes sortes doivent entrer en ligne de compte. » P. 235.

⁴ D'après les chiffres préliminaires du surintendant des Assurances, au 5 avril 1974. Il s'agit ici de l'assurance des biens, accidents, maladie et accidents personnels, traitée au Canada seulement.

Il y a d'autres faits qu'il nous paraît intéressant de mentionner ici, afin de souligner l'évolution des esprits et les orientations nouvelles au niveau de l'État et des assureurs eux-mêmes. Dans la province de Québec, on ne sait pas encore exactement vers quoi on se dirige en assurance automobile. On en aura un indice dès que le Gouvernement se sera prononcé sur le rapport Gauvin. On sait pour le moment que le Bureau d'Assurance du Canada a accepté le principe de l'indemnisation sans égard à la faute. Et dans des termes qui étonnent un peu tant ils sont catégoriques. Qu'on en juge par ce court extrait du rapport présenté aux provinces où l'assurance est encore libre:

101

« L'Industrie Canadienne des Assurances, I.A.R.D., a demandé de mettre en place un nouveau concept d'indemnisation pouvant mieux répondre aux besoins du public que les systèmes actuels fondés sur le principe de la responsabilité civile. Ce dernier principe, d'origine biblique,⁵ a eu son utilité au début de l'ère de l'automobile. Mais avec la constante augmentation du nombre des véhicules et l'immense réseau des voies publiques, l'établissement des responsabilités en cas d'accident devient extrêmement difficile, sinon impossible. »

Quels que soient le régime et le mode d'indemnisation, cependant, les choses ne s'amélioreront guère tant qu'on n'aura pas pris des mesures assez sévères pour réduire substantiellement la fréquence des sinistres. Pour les voitures particulières en 1973, on est parvenu dans le Québec à diminuer le nombre d'accidents par cent voitures, de 11.8 à 10.9, contre 8.9 en Ontario⁶. C'est bien mais encore insuffisant. Par ailleurs, le coût par sinistre, ne cesse de croître. Ainsi, il est passé de \$940 en 1972 à \$1,033 en 1973 pour les dommages corporels et matériels aux tiers dans le Québec, tandis que, dans l'Onta-

⁵ Cette origine biblique fait sourire. Contentons-nous de dire qu'elle remonte dans sa forme actuelle à la notion de la faute et à la nécessité de la réparation exposées dans le Code civil.

⁶ D'après la statistique du Bureau d'Assurance du Canada.

rio, il n'augmentait que de \$828 à \$878⁷. Il y a là un double élément qui ne peut pas ne pas se retrouver dans le coût total de l'assurance automobile et, par répercussion, dans le tarif. On reproche celui-ci aux assureurs en invoquant qu'il est trop élevé. Mais comment veut-on qu'il en soit autrement tant que la fréquence des accidents reste trop grande et que le coût individuel des sinistres ne cesse d'augmenter substantiellement, d'une année à l'autre ?

La nationalisation de l'assurance automobile, dans certaines provinces, est un autre fait à rappeler. Commencée longtemps auparavant en Saskatchewan, elle a gagné la Colombie Britannique et le Manitoba, où il a fallu admettre, dès la première année, qu'entre le rêve et la réalité il y a souvent un écart. Peu de mois après la mise en vigueur du tarif automobile au Manitoba, il a fallu procéder à des hausses qui ont atteint près de 50 pour cent dans certains cas. Si l'État a un rôle supplétif et une fonction régulatrice, il ne peut éviter un état de choses généralisé. Lui non plus n'est pas à l'abri de l'inflation à tous les niveaux et dans tous les domaines. S'il veut absolument intervenir, il ne doit pas empêcher l'initiative individuelle de se donner libre cours. Il peut tout au plus lui opposer sa concurrence, pourvu qu'elle se manifeste équitablement.

⁷ A notre avis, on ne songe pas assez à souligner la hausse régulière du coût de la réparation. Pourquoi faut-il que, devant cela, le Rapport Gauvin se contente d'affirmer que les assureurs ne tirent pas l'avantage qu'ils pourraient de leur énorme pouvoir d'achat actuel ? Ils le font autant que possible, mais il y a de la part de l'assuré une résistance difficile à combattre. De plus, que faire contre l'influence des syndicats dont les exigences et, par extension, celles des garages sont croissantes. Sait-on, par exemple, qu'à l'heure actuelle le taux du travail horaire est de \$14.00 à Montréal.

Avec raison, le Rapport suggère la création de centres d'évaluation. Il en existe déjà, mais on gagnerait à les multiplier et à les imposer à l'automobiliste. Ils hâteraient la réparation; mais ils n'empêcheraient pas la hausse des tarifs. Tout au plus, pourraient-ils permettre de mieux réprimer les abus. Trop souvent on constate leur importance quand on compare le prix initial coté par le garage en regard de ce que recommande l'assureur par le truchement de son préposé; les différences peuvent atteindre jusqu'à 40%. Il y a une situation du côté des garagistes qui gagnerait à être précisée et qui entraînerait sûrement un contrôle indispensable. Ainsi, on irait à la source.

Dans le Québec, 1973 nous a valu également un projet de loi des assurances. Enfin, on a répondu au vœu de ceux qui, depuis si longtemps, demandaient des réformes, des clarifications, la disparition de certaines dispositions qui restaient bien en deçà d'une pratique évolutive. Dans une circulaire de 1792, dont on possède un exemplaire rarissime au bureau de Montréal de la Phoenix de Londres, ne trouve-t-on pas certaines dispositions de notre actuelle loi des assurances ? Sous les gouvernements qui se sont succédé, des comités ont déposé des rapports venus s'accumuler sur les rayons poussiéreux de l'État, mais tout est resté à peu près dans le même état. C'est en septembre 1973 que le Ministre Tetley a déposé un nouveau projet de loi en chambre. Devant les suggestions de beaucoup de corps professionnels et de gens de bonne volonté, de nombreuses corrections ont été apportées au texte initial, nous dit-on. De toute manière, il y a dans l'initiative du gouvernement un geste qu'il faut apprécier puisqu'il contribue à préciser une pratique très en avant des textes.

L'assurance sur la vie continue sa marche sous la poussée d'une équipe que les assureurs tiennent bien en main et à qui la faiblesse des fonds mutuels a donné des arguments nouveaux. Ainsi, en 1973, malgré l'inflation, les nouvelles affaires souscrites ont atteint près de 20 milliards de dollars ou environ 10% de plus qu'en 1972. La marche de l'inflation est partiellement contrée puisque l'assurance en vigueur au 31 décembre 1973 a augmenté, au total, de 13%. Chose curieuse, qui s'explique surtout par l'effort de vente, de ces vingt milliards, onze sont de l'assurance permanente, dite ordinaire, et le solde de l'assurance temporaire. Pendant combien de temps pourra-t-on maintenir ainsi un pouvoir d'achat rapidement décroissant ? C'est actuellement le problème principal de l'assurance sur la vie au Canada.

Dans ce domaine également, la concurrence est vive.



104

Pour terminer, disons un mot des conditions générales dans notre pays. Quelle situation dangereuse, inquiétante, que celle qui prévaut à l'heure actuelle dans une économie qui va à un train d'enfer. Les prix croissants laissent loin derrière les moyens des ouvriers. Il y a des grèves qui, presque toujours, suivent leur processus normal, mais qui donnent lieu à des hausses de salaires auxquelles correspondent presque immédiatement des hausses de prix. Il y a aussi des grèves sauvages déclarées illégales, mais donnant lieu quand même à des négociations. Souvent, les profits augmentent de façon exagérée, à cause des augmentations de prix que rien, même pas la concurrence — momentanément muselée sauf dans notre domaine — n'empêche d'être excessives, par suite d'une bien curieuse psychose collective. Ce qui est l'indice d'un déséquilibre assez malsain. Malgré cela, la Bourse est déprimée comme une femme jolie et comblée, mais que l'avenir inquiète. De son côté, le taux d'intérêt grimpe à des niveaux insoupçonnés et la cote des obligations dégringole à d'autres niveaux également insoupçonnés. Le Canada, enfant chéri de l'économie mondiale, aurait dit un orateur récemment ! Mais dans quelle mesure cette activité est-elle saine ? En surface, on peut s'en réjouir; mais on peut aussi s'en inquiéter.

Bref, 1973 aura été une année faste à certains points de vue, paradoxale à d'autres, mais inquiétante aussi dans un monde où instincts, initiatives et violence se donnent libre cours sans être tenus suffisamment en bride. C'est à la fois heureux et malheureux, comme cette langue à laquelle Ésope reprochait de tenir du meilleur et du pire.